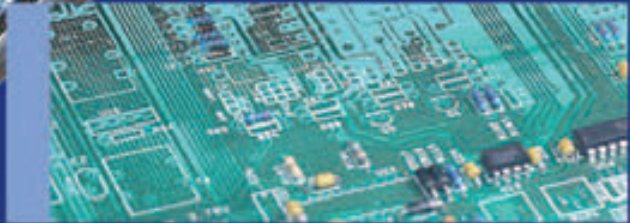


STRMTG



BILAN
D'ACTIVITÉ
2008





SOMMAIRE

- **UNE DÉMARCHE VIVANTE
D'AMÉLIORATION CONTINUE**

- **UNE MISSION D'ANIMATION DE RÉSEAU**

- **UN ORGANISME NOTIFIÉ LEADER EUROPÉEN
TOURNÉ VERS L'INNOVATION**

- **UNE RÉGLEMENTATION ET UNE DOCTRINE
EN CONSTANTE ÉVOLUTION**

- **UNE ACTIVITÉ INTERNATIONALE SOUTENUE**

- **ORGANIGRAMME**



Le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) service technique à compétence nationale du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, est le pôle de compétence de l'administration française en matière de sécurité des remontées mécaniques et des transports guidés.



LE MOT DU DIRECTEUR

2008 : une année à la fois de transition et de continuité pour le STRMTG sur ses missions au service de la sécurité des RM et des TG

Après plus de dix ans passés à la tête du STRMTG, François Gruffaz a pris une retraite bien méritée.

Pendant cette période, il aura été l'artisan du développement du service, avec notamment l'extension du domaine de compétence aux transports guidés, le lancement de la démarche qualité et le démarrage de l'activité d'organisme notifié pour les composants et sous-systèmes de sécurité des transports à câbles.

Surtout, il aura contribué à faire du STRMTG un service d'expertise reconnu par tous au niveau international, dont la technicité est une spécificité que les autres pays européens nous envient.

Arrivé en juillet 2008 comme directeur, je souhaite m'inscrire dans la continuité de cette démarche, en orientant mon action vers le maintien et le développement des compétences individuelles et collectives, l'amélioration de la sécurité par une adaptation continue de la doctrine à l'innovation dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs, fondé sur une capacité d'écoute et de prise en compte des contraintes et enjeux de chacun.

Un élément fort en 2008 à souligner tout particulièrement : la mobilisation importante de l'ensemble du personnel sur la nouvelle démarche qualité, à laquelle j'ai tenu à participer dès février, démarche qui permet une approche plus cohérente entre les différents systèmes de transport et constitue un outil de management au quotidien performant et au bénéfice de la sécurité.

Dans le contexte du développement des transports publics impulsé par le Grenelle de l'environnement, le STRMTG poursuit plus que jamais son action pour accompagner et promouvoir des modes de transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

C'est donc avec grand plaisir que je m'associe à l'ensemble du personnel du STRMTG qui est heureux de présenter les faits marquants de l'année 2008.



Daniel PFEIFFER
Directeur du STRMTG



UNE DÉMARCHE VIVANTE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Tout au long de l'année 2008, avec l'appui de la cellule qualité de la Division Recherche et Qualité (DRQ), et la contribution de l'ensemble des pilotes de processus et des acteurs, a été mené un travail important de réflexion et de préparation à l'extension du périmètre de certification ISO 9001 aux activités TG. Des phases de formation, réflexion, restitution et séminaires ont mobilisé l'ensemble du personnel.

La refonte du Système Management Qualité (SMQ) vers une certification unique de l'ensemble des activités du STRMTG

L'année 2008 a été une année de transition et de travail sur notre SMQ avec une remise à plat sans concession de nos modes de fonctionnement au travers de la réflexion de fond menée sur nos processus (missions, finalité, objectifs, outils de pilotage et de suivi, actions d'amélioration). Elle a permis notamment de définir une nouvelle politique qualité, plus adaptée aux évolutions du contexte et des enjeux, et également de mettre en place progressivement un nouveau SMQ transversal commun aux RM et TG, fondé sur une intégration et non la simple juxtaposition des activités concernant les différents systèmes de transports dans le champ de compétence du STRMTG.

Trois éléments marquants méritent d'être soulignés :

- La mise en place d'une action de formation au pilotage des processus à destination de l'ensemble des membres du Comité de Direction (3 jours en février).
- Un séminaire de formation-sensibilisation aux exigences principales de la norme ISO 9001 suivi d'une mise en application par le biais d'une séance de travail en sous-groupes sur différents processus

de notre SMQ (19 mai 2008). L'ensemble du personnel du STRMTG a participé et contribué activement à cette journée de réflexion, qui a été poursuivie tout au long de l'année dans le cadre des groupes de travail mis en place.

- Le 21 novembre, le nouveau SMQ a été présenté à l'ensemble du personnel.

Le renouvellement des labels du service : certification ISO 9001 et accréditation

Parallèlement au travail de refonte du SMQ, le STRMTG a assuré en 2008 le renouvellement des labels suivants :

- certificat ISO 9001 sur le périmètre des activités RM (11 avril 2008),
- accréditation COFRAC pour les activités de l'Organisme Notifié (ON) selon la norme NF EN ISO/CEI 17020 (1^{er} août 2008). À noter, dans ce cadre, la mise en place le 19 septembre 2008 d'une action de formation aux exigences relatives aux organismes d'inspection, à l'attention de l'ensemble des agents de l'ON.

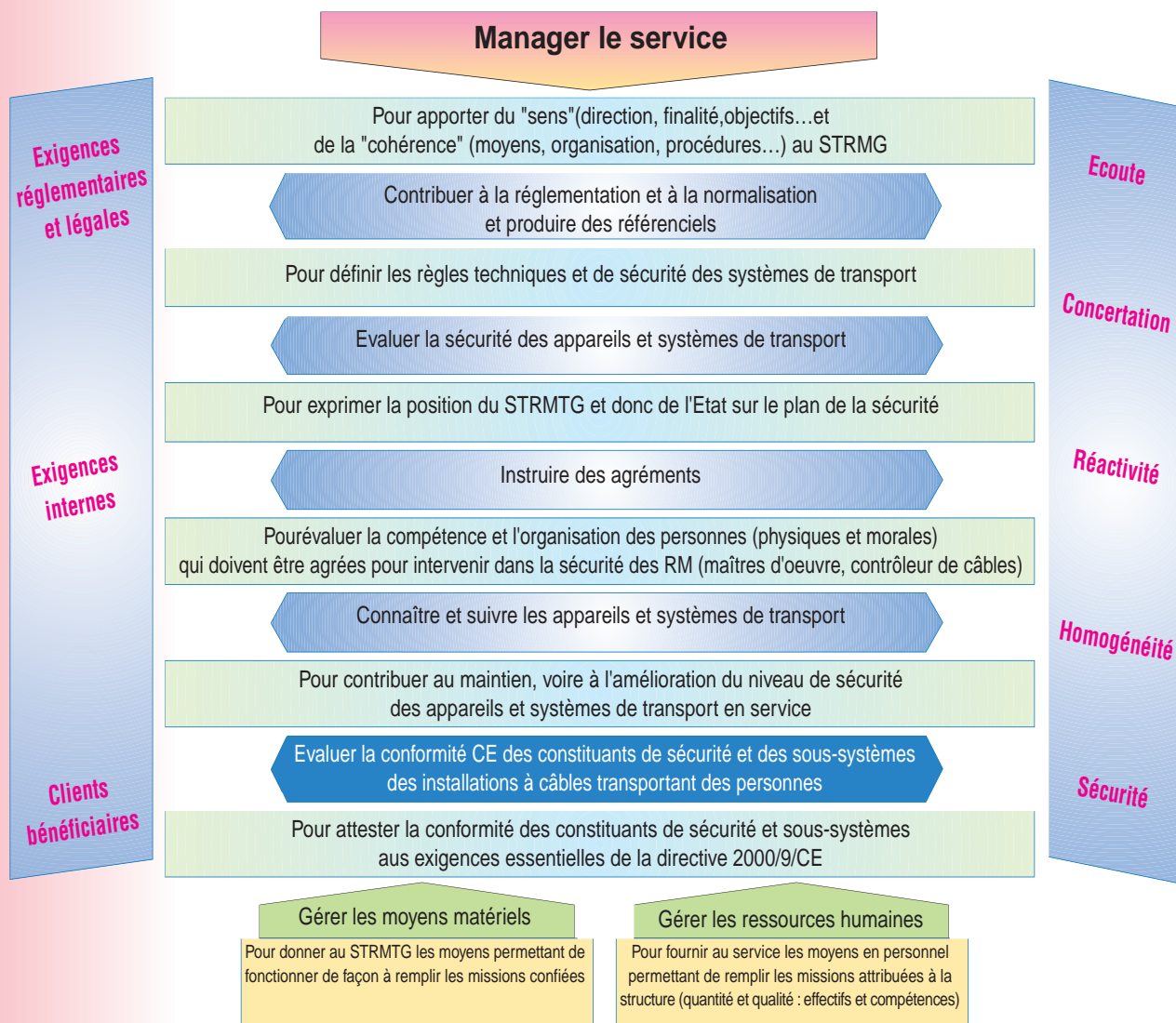




UNE DÉMARCHE VIVANTE D'AMÉLIORATION CONTINUE

DÉMARCHE QUALITÉ

LE NOUVEAU SYSTÈME MANAGEMENT QUALITÉ (SMQ)



La mise en oeuvre effective de la réorganisation du Secrétariat Général (SG)

Suite à l'écoute interne réalisée en 2006 sur les activités « support » du STRMTG et aux attentes mises en évidence, l'ensemble des agents du SG s'est mobilisé en 2007 pour bâtir un plan d'actions d'amélioration continue qui a abouti à une réorganisation de fond.

Cette réorganisation a vu sa mise en oeuvre effective se concrétiser au 1^{er} janvier 2008, avec les éléments marquants suivants :

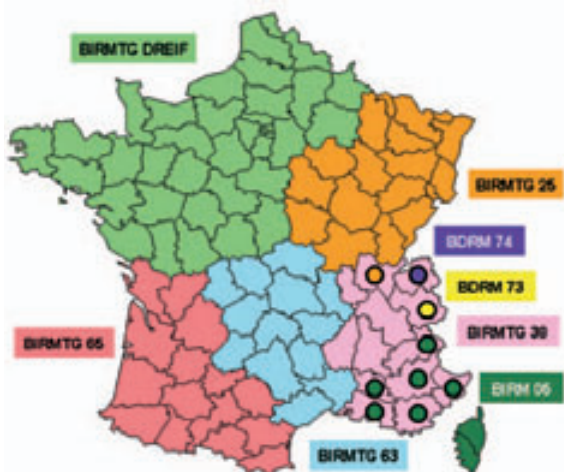
- rattachement du poste de chargé d'information et de communication au Directeur du STRMTG,
- création de deux secrétariats techniques (l'un dédié aux RM, l'autre aux TG),
- instauration d'une double compétence dans les trois pôles mis en place au SG (Gestion des Ressources Humaines, Gestion des moyens, Informatique et Télécommunications) pour éviter des dysfonctionnements en cas d'absence d'un agent,
- renforcement de la cellule informatique/



UNE MISSION D'ANIMATION DE RÉSEAU

L'animation de réseau est une mission amenée à se développer au fil des années

11 réunions d'échanges techniques ont été conduites en 2008, 5 pour les Remontées Mécaniques (RM) et 6 pour les Transports Guidés (TG). Avec une participation systématique de tous les responsables des bureaux de contrôle, l'utilité de ces réunions n'est plus à être démontré.



Un appui renforcé aux démarches qualité du réseau des bureaux de contrôle

Le recrutement au STRMTG d'un nouvel agent spécialisé dans le domaine des audits qualité et sécurité a permis de renforcer l'aide apportée aux bureaux de contrôle dans le cadre de leurs démarches qualité.

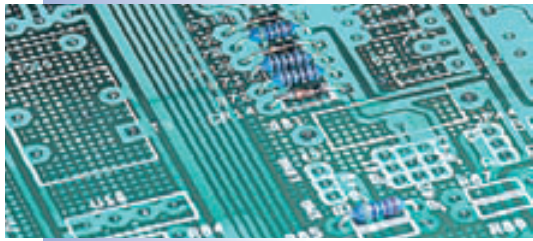
La mise en place d'audits internes croisés au sein du réseau

Sous le pilotage du STRMTG, des équipes d'audits internes, composées d'agents des bureaux de contrôle et du STRMTG ont été constituées afin de croiser les regards sur les différents systèmes de management de la qualité. L'objectif étant de progresser vers une meilleure homogénéité du niveau de contrôle de la sécurité des transports de personnes par remontées mécaniques et transports guidés sur le territoire français. Cette année les bureaux de contrôle du BIRMTG 25 (Bureau Interdépartemental des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) et du BDRM 73 (Bureau Départemental des Remontées Mécaniques) ont été audités.

Des actions de formation/ compagnonnage autour de l'amélioration continue

Afin d'appuyer le BDRM 74 dans sa démarche qualité, une formation à l'écoute des bénéficiaires a été organisée, qui a été suivie d'une mise en œuvre pratique réalisée in situ auprès d'exploitants de remontées mécaniques.

D'autre part, le STRMTG est également intervenu pour accompagner le BIRMTG 75 dans sa démarche de certification en dispensant une formation "Initiation à la qualité" à l'ensemble des agents.



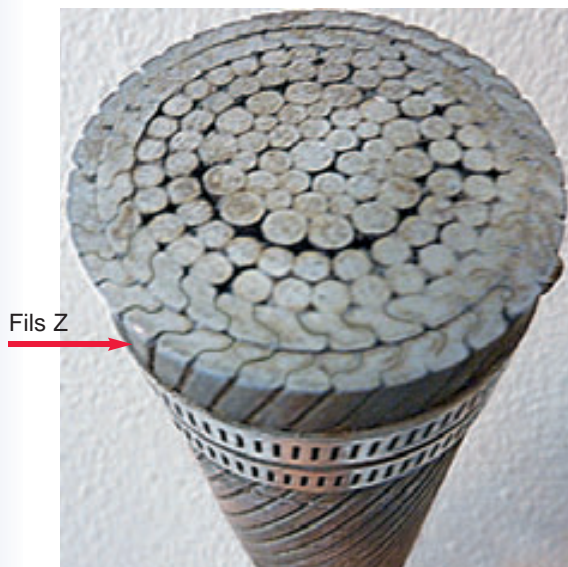
UNE MISSION D'ANIMATION DE RÉSEAU

Une assistance importante pour le traitement des pathologies

La corrosion sous contrainte des câbles porteurs du Vanoise Express

Fin 2007, des anomalies ont été détectées sur les câbles au niveau des sabots. Ces problèmes sont apparus à l'occasion d'un contrôle périodique de l'appareil. En cause, la rupture de fils Z composant la couche extérieure des câbles. Ce phénomène a conduit à devoir arrêter l'appareil pendant la saison d'exploitation hivernale 2007-2008.

Suite à cette découverte et afin d'appuyer le BDRM 73 dans son expertise technique, le STRMTG a piloté en 2008 un groupe d'experts pour en rechercher l'origine.



Les travaux se sont déroulés en plusieurs phases :

- analyse fractographique (détection de fissures) d'un échantillon de fils Z,
- analyse chimique de la composition interne du matériau et des performances mécaniques des fils Z,
- localisation et qualité chimique des eaux de ruissellement sur le massif de génie civil en gare au-dessus des câbles porteurs, période de stagnation de l'eau entre les sabots de ligne et les câbles, conditions aux limites au niveau de l'interface,

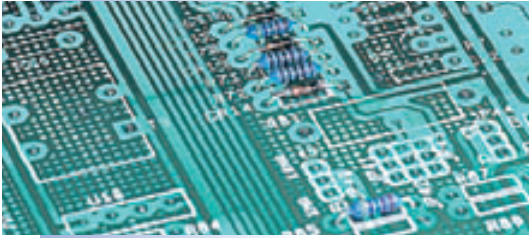
- qualité des graisses de lubrification et relubrification des câbles,
- étude de la géométrie des sabots,
- modélisation des conditions d'appui d'un câble porteur dans une garniture de sabot en Cestilite.

Les résultats de ces travaux permettront de caractériser cette pathologie très rarement rencontrée au niveau européen dans le domaine des remontées mécaniques.



Des pathologies concernant des éléments de Génie Civil

Le STRMTG est intervenu en appui du BDRM 73 pour apporter son expertise technique sur des problèmes concernant les infrastructures métalliques : corrosion de pylones et fissuration sur pylones ajourés de télésièges fixes. Il a également été sollicité par le BIRM 05 sur des problèmes de prise de béton concernant des massifs de fondation d'appareil de type Telemix.



UNE MISSION D'ANIMATION DE RÉSEAU

Une réflexion pour une meilleure insertion urbaine des tramways

L'année 2008 a été l'occasion pour les chargés d'affaires du réseau de confronter leurs expériences, afin de remettre à plat et d'unifier les pratiques de travail en la matière. Un guide réseau d'évaluation de l'insertion urbaine des tramways a été finalisé,

Un travail de refonte de la base de données accidents des tramways

Les accidents mettant en cause des tramways sont recensés dans une base de données accessible tant aux bureaux de contrôle qu'aux exploitants. En 2008, cette base a été refondue afin de la rendre plus accessible. La nouvelle base a été distribuée au réseau et aux exploitants concernés après une session de formation (une quarantaine de personnes).

Groupe de travail « REX Métro »

Le STRMTG anime un groupe de travail « REX-métro » en association avec les exploitants. Ce groupe de travail a pour mission la définition d'une méthode pour identifier les événements significatifs dans les systèmes de métros et de finaliser les données recueillies sur les événements afin de produire un rapport annuel sur la sécurité de l'exploitation.



Première participation en tant qu'exposant au salon du transport du 8 au 10 juin 2008 à Paris



UN ORGANISME NOTIFIÉ LEADER EUROPÉEN Tourné VERS L'INNOVATION

ORGANISME NOTIFIÉ

En 2008, l'activité de l'Organisme Notifié a été soutenue, ce qui a lui a permis de consolider son leadership au niveau européen

L'évaluation de la conformité des constituants de sécurité et sous-systèmes aux exigences essentielles de la directive installations à câbles transportant des personnes comprend 2 volets indissociables : l'évaluation de la conception et l'évaluation de la réalisation/fabrication.

En ce qui concerne l'évaluation de la conception, 138 attestations de conformité ont été délivrées pour des constituants de sécurité et sous-systèmes d'installations à câbles, et 139 évolutions d'attestations ont été instruites. Si le nombre de nouvelles attestations délivrées est inférieur à la période 2004-2006, dû à une arrivée à maturité du marché des remontées mécaniques, en revanche les dossiers étudiés ont concerné des technologies innovantes (Funitel, dispositif de rapatriement de véhicules pour le sauvetage...). Par ailleurs, des dossiers plus complexes à traiter que lors des premières années qui ont suivi la mise en œuvre pleine et entière de la directive européenne 2000/9/CE sur les installations à câbles.

Dans le cadre de l'évaluation de la réalisation/fabrication des constituants de sécurité et sous-systèmes, 11 constructeurs différents ont été audités cette année (approbations d'assurance de qualité production).

L'année 2008 a confirmé la tendance qui s'amorçait fin 2007, à savoir une évolution de l'activité de l'Organisme Notifié (ON) selon deux directions : une stabilisation du nombre des prestations qui se recentrent sur des affaires à plus forte valeur ajoutée, revêtant un fort caractère innovant et stratégique, ainsi que l'émergence de projets ambitieux au niveau international qui dépassent le cadre européen. C'est ainsi que l'ON a été sollicité pour sa capacité à apposer un marquage CE perçu comme label de qualité attestant de la sécurité des composants d'un appareil nouveau, y compris hors périmètre de l'Union Européenne (États-Unis, Chine, Qatar).

STRMTG

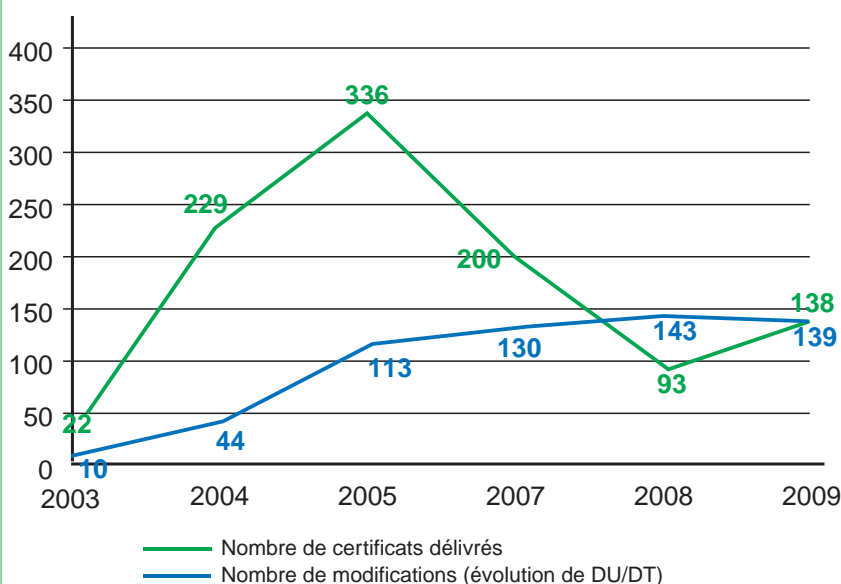


Organisme notifié
Directive 2000/9/CE
N°1267



ACCREDITATION
N° 3-140
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

1597 actes réalisés par le SRMTG / ON depuis sa création



En 2008, le STRMTG - ON a travaillé avec 23 fabricants :

- de nombreuses nationalités (français, suisse, italien, et belge),
- de taille différente (petite PME, grand groupe),
- d'activités variées (téléskis, téléportés, funiculaires...) et fabriquant des constituants de sécurité et sous-systèmes divers aussi bien mécaniques (cabines, sièges, poulies, dispositifs de gare, agrès, câbles...) qu'électriques (contrôle commande),

Trois nouveaux constructeurs ont en outre rejoint le porte-feuille de clients de l'ON au cours de cette année.

Outre la production technique directe, un travail important de remise à plat et réactualisation des méthodes et outils de travail (instructions, cahiers des charges, procédures, démarche de classement/archivage numérique et papier des données de l'ON) a été réalisé courant 2008, qui devrait permettre à l'ON d'améliorer son efficacité dans les années à venir.



UNE RÉGLEMENTATION ET UNE DOCTRINE EN

La délivrance d'avis ou d'agrément

2009 : un agrément obligatoire pour les maîtres d'œuvre et les vérifica- teurs de Remontées Mécaniques (RM) et tapis

Dès le 1^{er} janvier 2009, les maîtres d'œuvre et les vérificateurs (techniciens d'inspection annuelle, contrôleurs de câble et contrôleurs techniques indépendants) intervenant dans les remontées mécaniques et les tapis roulants devront être agréés respectivement par le Ministre chargé des transports et par le directeur du STRMTG.

Une exigence définie dans le code du tourisme

Cette exigence est définie dans le code du tourisme et les modalités d'agrément sont précisées dans l'arrêté du 9 mai 2008 Art. L. 342-17-1 du Code du tourisme.

Une présentation aux professionnels concernés

Le 13 juin 2008, une réunion, regroupant les maîtres d'œuvre et les principaux vérificateurs, a permis de présenter à la profession la procédure d'agrément ainsi que les documents à fournir.

Les sociétés concernées

- **Les maîtres d'œuvre** interviennent dans le cadre de la construction ou la modification substantielle des remontées mécaniques ou des tapis roulants. Ils sont notamment tenus de s'assurer que les installations ou équipements sont établis en conformité avec les dispositions de la réglementation technique et de sécurité. Au total, tous secteurs confondus, 20 agréments ont été délivrés à 8 sociétés.
- **Les techniciens d'inspection annuelle** réalisent notamment les essais annuels des freins dans les différents cas représentatifs de l'exploitation et des dispositifs de sécurité sur les téléportés, les funiculaires et les trains à crémaillère. Au total, tous secteurs confondus, 18 agréments ont été délivrés à 9 sociétés.
- **Les contrôleurs de câbles** réalisent les inspections pluriannuelles des câbles. Ces contrôles sont visuels, dimensionnels et magnétographiques. Au total, tous secteurs confondus, 7 agréments ont été délivrés à 4 sociétés.
- **Les contrôleurs techniques indépendants** vérifient la conception de certains composants de remontées mécaniques et de tapis roulants. Au total, tous secteurs confondus, 9 agréments ont été délivrés à 5 sociétés.



CONSTANTE ÉVOLUTION

Une nouvelle mission : le contrôle des téléphériques de service

Le 8 novembre 2007, le STRMTG a réuni toutes les parties prenantes concernées par les conséquences de l'entrée en vigueur du décret n° 2007-934 du 15 mai 2007 relatif au contrôle technique et de sécurité de l'État portant sur les remontées mécaniques. Ce décret a transféré au ministère en charge des transports, le contrôle technique et de sécurité des remontées mécaniques affectées exclusivement au transport de personnels. Le but de cette réunion était de faciliter la mise en forme des dossiers de diagnostic dans la mesure où avant le 15 mai 2008, toutes les installations concernées devaient avoir fait l'objet d'un diagnostic avec avis favorable du préfet, faute de quoi elles seraient arrêtées.

Le STRMTG et les Bureaux de Contrôle des RM ont instruit en commun 25 dossiers avec 6 exploitants différents, soit :

- 18 téléphériques dont 10 dans les Pyrénées, 7 dans les Alpes et 1 à La Réunion,
- 5 plans inclinés dont 3 dans les Alpes, 1 en Ardèche et 1 à La Réunion,
- 1 funiculaire en Seine-Maritime,

Suite à l'instruction des dossiers, le STRMTG a émis :

- pour les téléphériques : 15 avis favorables à la poursuite de l'exploitation avec des préconisations,
- pour les plans inclinés : 3 avis favorables à la poursuite de l'exploitation et 2 avis défavorables,
- pour le funiculaire : 1 avis favorable avec des préconisations.



La réglementation des téléphériques évolue

L'État a engagé dans tous les domaines des transports une réforme des textes réglementaires afin de passer de textes très techniques, exprimant beaucoup d'exigences de moyens, à des textes exprimant des exigences de résultats. C'est pourquoi le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat a décidé, sous l'égide de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, de rénover la réglementation applicable aux téléphériques. Le STRMTG est étroitement associé à ce projet qui sera soumis en 2009 à une consultation de tous les partenaires professionnels concernés.

Sécurité du travail

À la fin des années 90 le STRMTG a piloté un groupe de travail chargé de la rédaction d'un arrêté relatif aux mesures à mettre en œuvre lors de la conception et la construction des téléphériques monocâble en vue d'assurer la sécurité du personnel d'exploitation. Publié le 8 août 2000, ce texte a permis d'améliorer notablement le niveau de sécurité du personnel.

Cependant, pour l'aménagement des têtes de pylônes, les dispositions constructives étaient assez rigides avec notamment l'obligation de mettre des passerelles de géométrie très précises, ce qui ne permettait pas de favoriser l'innovation. Suite à une initiative du STRMTG, cette rigidité a été corrigée par une modification réglementaire en 2007 et a permis de mettre en œuvre, sur une installation construite en 2008, une nouvelle approche de la sécurité fondée sur une analyse exhaustive des tâches à accomplir dans les domaines de l'entretien et de la maintenance afin de mettre en œuvre des solutions par objectif.

Le résultat est probant et le FUNITEL de la station de Super Besse en Auvergne constitue une nouvelle référence en matière de sécurité du travail. Elle ne sera pas sans lendemain, y compris hors de nos frontières.



UNE RÉGLEMENTATION ET UNE DOCTRINE EN

Le décret Sécurité Transports Publics Guidés (STPG) à l'épreuve de l'évaluation de la profession

Ce décret, applicable depuis 2003, fait l'objet d'une démarche innovante d'évaluation de sa mise en application qui a donné lieu en 2007 à un premier rapport de synthèse.

En 2008, cette démarche a été poursuivie par sous-groupes thématiques opérationnels :

- Clarification des étapes de la procédure par rapport à la loi Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP) et la norme EN 50126
- Amélioration des délais d'instruction.
- Simplification des procédures d'autorisation.
- Référentiels des objectifs de sécurité.
- Rôle et responsabilité de l'Etat.
- Homogénéisation des interventions des Experts ou Organismes Qualifiés (EOQA).
- Place de l'exploitant dans la définition du projet jusqu'à la prise en main du système. L'objectif est de se placer dans une démarche d'amélioration continue de la réglementation à travers le retour d'expérience.



CONSTANTE ÉVOLUTION

La modernisation des Chemins de fer secondaires

La ligne de chemin de fer Corse se décompose en deux tronçons reliant Bastia à Ajaccio et Corte à Calvi, d'un total de 232 km, comportant 57 tunnels.

Le tunnel de Vizzavona constitue le tunnel le plus long avec ses 3 956 mètres. La ligne de chemin de fer de Provence relie Nice et Digne, elle est caractérisée par un nombre important de tunnels (un peu moins de 30), dont le plus grand mesure plus de 3 000 mètres.

Le STRMTG avait donc matière à travailler sur le sujet. Compte tenu des enjeux de sécurité liés aux tunnels, une réflexion a été menée en collaboration avec le ministère de l'intérieur, elle a débouché sur l'élaboration d'un guide publié début 2009.



Une action de modernisation de ces lignes a été mise en œuvre par les acteurs locaux avec la mise en place d'un système d'exploitation automatisé en périphérie de Nice et de Bastia, système opérationnel début 2009.

Le freinage des cyclo-draisines

Les cyclo-draisines sont des engins de loisir qui se développent de plus en plus sur d'anciennes voies ferrées désaffectées. Suite à des incidents, le STRMTG a réalisé une étude en vue d'améliorer la capacité du freinage. Cette étude a débouché sur un guide, publié en avril 2008.





UNE ACTIVITÉ INTERNATIONALE SOUTENUE

Une contribution active aux travaux de l'Organisation Internationale des Transports à Câbles (OITAF)

En tant que membre des Commissions VI (Optimisation de l'exploitation dans les installations de transports à câbles) et II (Propriétés et contrôle des câbles), Commission dont il assure la présidence, le STRMTG a poursuivi en 2008 sa contribution active à la vie de l'OITAF. C'est ainsi que 2 réunions de travail ont été organisées sous l'égide de la Commission II par le STRMTG les 28 et 29 février à Trento (Italie), et les 9 et 10 octobre à Stuttgart (Allemagne), réunions qui ont permis à une quinzaine d'experts techniques de partager retours d'expérience et discussions techniques autour du câble. En outre, le nouveau directeur du STRMTG, a été élu au comité directeur en remplacement de son prédécesseur François Gruffaz, lors de la réunion de juin 2008 à Oslo.

L'implication dans la vie de l'Organisation Internationale pour l'Étude de l'Endurance des Câbles (OIPEEC)

Le STRMTG a continué en 2008 à s'impliquer dans l'activité de l'OIPEEC, en participant au comité directeur de cette organisation qui promeut les échanges et la diffusion internationale relatifs aux méthodes de calcul, expérimentations et retours d'expériences des câbles (réunions à Zürich le 29 mars et à Paris le 1^{er} novembre).

Le développement des relations avec les autorités chinoises

Le STRMTG développe depuis 2006 des relations privilégiées avec les autorités chinoises, relations qui se sont concrétisées par l'accueil au STRMTG, du 1^{er} au 15 mars 2008, de 2 ingénieurs chinois du département "Special Equipment Safety Supervision", en charge du contrôle des remontées mécaniques sur l'ensemble du territoire chinois a été suivie de la visite de de 2 chargés d'affaires du STRMTG. Cette collaboration a permis d'échanger de manière fructueuse et constructive sur l'organisation française du contrôle de la sécurité des installations à câbles ainsi que sur la philosophie de la sécurité portée par la directive européenne 2000/9/CE. Plusieurs visites et présentations techniques ont été organisées en collaboration avec des partenaires professionnels et les services de l'État. Elles ont permis d'apporter à nos collègues chinois une première vision de la philosophie, de l'organisation et des acteurs en France de la sécurité des transports de personnes par remontées mécaniques.



De gauche à droite P. Jouve, M. Maupetit et Zhang Qiang sur la grande muraille.

Une présence auprès de la commission européenne

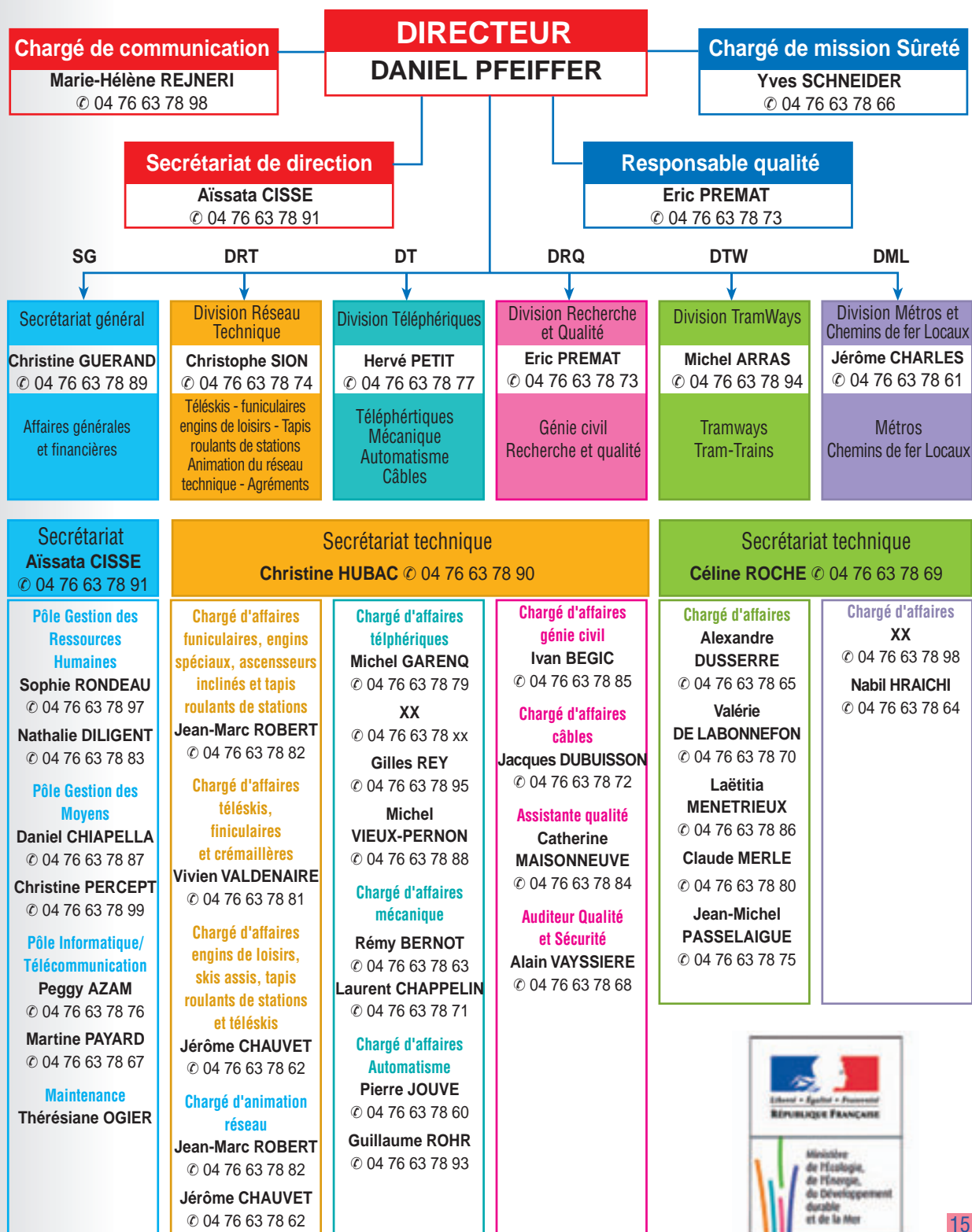
Lors de sa première réunion en octobre, le groupe ADCO (Groupe des représentants des états membres chargés de la surveillance du marché) a élu à l'unanimité comme président le directeur du STRMTG.



ORGANIGRAMME REGALIEN

ORGANIGRAMME

DU SERVICE TECHNIQUE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES TRANSPORTS GUIDÉS





STRMTG - Domaine universitaire - 1461, rue de la piscine - 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 04 76 63 78 78 - Fax 04 76 42 39 33 - strmtg@developpement-durable.gouv.fr
www.strmtg.equipement.gouv.fr